

VOTRE SORTIE

Votre sortie est autorisée sur avis médical :

De votre chirurgien et de l'anesthésiste pour une chirurgie

De votre gynécologue obstétricien et du pédiatre pour une maternité

En hospitalisation complète (maternité ou chirurgie) les sorties se font tous les jours en fin de matinée ou au plus tard après le déjeuner.

En ambulatoire les sorties se font dans l'après-midi qui suit votre intervention.

ATTENTION un accompagnant est obligatoire pour toute sortie du service ambulatoire.

RAPPEL : pour un patient mineur, toute sortie ne peut se faire qu'en présence d'un parent ou de son tuteur ou représentant légal.

Frais de sortie

Avant de quitter l'établissement, vous devez régler les frais afférents à votre hospitalisation, au bureau de sortie.

Pour toute information, les dépassements d'honoraires sont réglés indépendamment de votre séjour à natecia.

Document remis :

Un bulletin d'hospitalisation et une facture acquittée, vous seront remis par la secrétaire du bureau de sortie au moment de votre départ et votre chèque de caution vous sera restitué.

POUR LES MATERNITÉS, votre livret de famille complété par la mairie vous sera restitué et des extraits d'actes de naissance vous seront remis.

Numéros de téléphones utiles

Urgences obstétricales : 04 78 00 46 02

Chirurgie hospitalisation : 04 37 90 33 96

Chirurgie ambulatoire : 04 37 90 33 01

Service administratifs (admission - sortie) : 0826 96 99 99 (0,15€/min)